

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du SAMEDI 7 OCTOBRE 2017 9 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents:

M. F. AGUILERA, Président à compter de la délibération n°2.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY –J.M. GUERRE – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – C. BERTIN – A. CORNE –A. DAUPHIN – J. COGNET - H. DUBOSCQ - P SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – M. GUYOT – J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. MALHURET - C. GRELET – G. MAQUIN – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration: MM. J. GAILLARD à J. JOANNET, Vice-président,

Mmes et MM. J. ROIG à N. RAY - F. SEMONSUT à J. TERRACOL - R. LOVATY à C. SEGUIN - B. BAYLAUCQ à A. CORNE - F. HUGUET à JS. LALOY - MC. STEYER à C. BENOIT, Conseillers Communautaires.

Absente: Mme MJ. CONTE, Conseillère Communautaire.

ADMINISTRATION GENERALE

Mme CUISSET remercie les membres pour leur présence et rappelle que le Conseil Communautaire, va procéder, ce matin, à l'élection du Président et de l'ensemble de l'exécutif de Vichy Communauté. En effet, en application de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales applicable aux communes et aux Communautés d'agglomération, lorsque le Président démissionne quel qu'en soit le motif, il est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un Vice-Président, dans l'ordre des nominations. C'est la raison pour laquelle, en tant que 1ère Vice-Présidente, elle a

été amenée, vendredi 29 septembre 2017 à convoquer le conseil communautaire pour la présente séance.

L'élection du Président, en application d'une autre disposition législative (L.2122-8 du même code), est assurée par le doyen d'âge de notre assemblée. Elle invite donc Raymond MAZAL à assurer la présidence du conseil pour procéder à la désignation des scrutateurs et à l'élection du nouveau Président de Vichy Communauté.

N°1 – DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

A l'unanimité, ont été désignés scrutateurs : Mmes et MM. Charlotte BENOIT, Michèle CHARASSE, Maryline MORGAND, Jean-Sébastien LALOY, William PASZUDZKI et Nicolas RAY.

N°2 - ELECTION DU PRESIDENT DE VICHY COMMUNAUTE

M. Raymond MAZAL a constaté que 67 conseillers communautaires étaient présents et que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

> M. Claude MALHURET présente la candidature de M. Frédéric AGUILERA, pour plusieurs raisons mais principalement deux. La première c'est celle du nécessaire renouvellement, l'élection d'un Président de la République de 39 ans montre bien que la génération des babyboomers à laquelle nous appartenons, doit transmettre le flambeau. C'est ce qui a commencé à se faire lors des élections municipales de 2014, avec l'élection dans plusieurs communes de notre agglomération de maires plus jeunes qui ont pris le relais de maires et de conseillers municipaux. Il pense que c'est ce qu'il faut faire dans notre agglomération mais la jeunesse n'est pas à elle seule un argument. La deuxième raison de présenter la candidature de Frédéric Aguilera, tient au fait que bien qu'encore jeune, son expérience de la chose publique est déjà bien établie à Vichy comme à Vichy Communauté, auparavant à Cusset et au Conseil Départemental de l'Allier. Depuis 2014, il est l'un des principaux Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération. Tous les Vice-Présidents et tous conseillers de Vichy Communauté ont travaillé d'arrache-pied pour mettre en place notre projet d'agglomération et il souhaite les en remercier. Mais Frédéric Aguilera, de par ses délégations, avec Yvonic Ramis, notre Directeur Général, et toute l'équipe de direction, a été le chef d'orchestre qui en a fait la synthèse avec le schéma de mutualisation et le transfert des compétences, le projet d'agglomération volet territorial, le pacte fiscal et financier, la fusion avec la communauté de communes de la montagne bourbonnaise et de Vichy Val d'Allier. Il a été, dans tous ses domaines, au cœur du dispositif et nous en sommes tous les témoins. Il maitrise parfaitement cette lourde et délicate machine qu'est une Communauté d'Agglomération de 85 000 habitants. Il connait les dossiers, les défis à relever au sein de la Communauté d'Agglomération, de la nouvelle grande région Auvergne Rhône Alpes et du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne qui constitue désormais notre cadre institutionnel. Si l'assemblée décide de l'élire ce matin, c'est avec sérénité qu'il lui transmettra la Présidence de Vichy Communauté, persuadé qu'il saura poursuivre le chemin de la réussite de notre agglomération à laquelle il a déjà largement participé.

➤ M. Christophe POMMERAY rappelle que nous sommes à une semaine et quelques heures de la démission du précédent Président. Nous avons donc encore en mémoire ses mots qui avaient un gout d'inachevé. Inachevé en raison naturellement du motif de sa décision prise à la suite de l'application de la loi sur le non-cumul des mandats. Mais inachevé aussi de manière plus générale; nous avons passé les premières années de ce mandat sans vraiment trouver nos marques et avec des doutes permanents — exprimés parfois de manière crue par des membres de l'exécutif eux-mêmes — des doutes permanents sur l'identité politique de la Communauté d'Agglomération, sur sa place dans la Cité au sens large, ses relations avec d'autres collectivités, région, métropole et enfin des questionnements sur les rapports de citoyenneté, de démocratie, qu'elle doit entretenir avec ses habitants.

Nous ne croyons pas que cette situation d'atermoiements soit le résultat d'une quelconque fatalité. Il s'agit en fait des conséquences inéluctables de choix politiques ou plus exactement de demi-choix ou de non-choix politiques. La discussion qui s'est nouée sur le projet lors de la dernière séance en est la preuve.

Cela signifie, que sur des questions comme le ressort de la communauté, l'intérêt communautaire et la mutualisation, il va falloir sortir de ces demi-choix et de ces non-choix. Il ne nous a pas semblé que l'actuelle majorité qui, en quelque sorte, nous a installés dans ce ventre mou, puisse, même si elle le regrette parfois maintenant, nous en sortir.

Voilà pourquoi, il présente une candidature à la présidence, celle de François SKVOR.

Personne ne peut plus discuter le fait que l'administration territoriale de notre pays va s'articuler autour de trois entités : les grandes régions, les métropoles et les communautés d'agglomération.

Ce sont ces trois entités qui, droite et gauche confondues ou emmêlées, et réforme après réforme, concentrent de nouvelles compétences aux dépens des autres collectivités; ce sont ces seules trois entités qui voient, pour diverses raisons d'ailleurs, leurs budgets augmenter en volume; ce sont ces seules trois entités dont la marge de manœuvre s'accroit, c'est-à-dire qui voient augmenter la capacité à faire s'incarner des choix politiques. Il n'invente rien en disant cela évidemment: ce triple constat est celui qui a été fait par de nombreux acteurs — en particulier le Comité des finances locales — avant la discussion de ces jours sur le projet de loi de finances pour 2018.

On voit d'ailleurs dans le projet d'agglomération cette dimension, devant laquelle Vichy Communauté semble impuissante, mais qui s'incarne dans la référence à des communes proches mais qui n'y sont pas — pour certaines d'entre elles d'ailleurs, on les inclut dans les concertations — la référence constante à la métropole — il y a une quarantaine de renvois dans le document au projet métropolitain quand on parle une fois du conseil départemental; et une référence constante et assez documentée d'ailleurs à la grande région.

Mais on voit bien dans ces analyses que l'on est dans une communauté d'agglomération qui est un peu entravée dans ses frontières, qui est un peu à l'étroit. Notre territoire n'est pas celui du bassin de vie, ni du bassin économique, ni du bassin d'emploi, ce n'est pas même celui de la zone de chalandise de proximité ou bien de l'aire d'influence comme dit l'INSEE.

Donc nous plaidons pour que l'on réfléchisse — à la place d'ailleurs des services de l'État dont ce devait être la mission initialement — à un élargissement de la communauté d'agglomération de manière à ce qu'on ait un outil de politique publique dimensionné aux défis d'un territoire primaire, comme disent les géographes, qui est aujourd'hui plus large que le ressort de la communauté.

Cela implique naturellement que nous avancions dans la définition de l'intérêt communautaire et nous avons vécu trois années de décalage entre d'un côté l'analyse théorique que nous avons trouvé plutôt juste sur l'état du territoire et son positionnement et de l'autre côté le passage à l'acte. Nous pensons, pour reprendre une expression que j'ai entendue récemment, que la compréhension de la communauté d'agglomération comme un mini conseil départemental, doit s'éteindre. Nous avons conscience de réclamer une sorte de révolution culturelle mais nous pensons qu'il faut l'inscrire dans les objectifs et qu'à terme nous devenions réellement les représentants des habitants de Vichy Communauté et pas les représentants des communes à Vichy Communauté.

Enfin, sur la mutualisation, il y a 3 mutualisations réelles : les marchés publics, le conseil juridique et l'enseignement musical; on peut y ajouter le droit du sol (moins deux communes). La réalité de ce volet là, c'est 35 agents et 1 million et demi d'euros. Pour le reste c'est une mutualisation à deux, Vichy et Vichy Communauté, ou à quatre Vichy-Cusset-Bellerive et Vichy Communauté. Nous nous demandons d'ailleurs jusqu'à quel point cette mutualisation à géométrie variable n'a pas un impact négatif — c'est une hypothèse que nous vérifierons avec le budget — sur le coefficient d'intégration fiscale et donc sur nos dotations... Au-delà de cette question, et si l'objectif c'est bien de faire communauté — au sens où l'on dit faire société — il faut que cette mutualisation s'intensifie en terme à la fois financiers — les marges de manœuvre à moyen terme, elles seront là pour l'essentiel — et à la fois, cela a d'ailleurs été souligné par le précédent président dans son discours, la semaine dernière, d'efficience et de présence, partout, du service public.

Ces trois défis, François SKVOR, pourra les relever. Il sera un « vrai » président, celui de l'orientation politique, celui du dessin d'un horizon, celui du choix d'un chemin, celui d'arbitrages et certainement pas celui de la confusion qui nous guette entre Cité et technicité qui cache les politiques derrière la technostructure jusqu'à l'embrouillement. Le cumul, nous disait-on, était à l'origine de ce désordre : la loi nous en délivre mais, imparfaite qu'elle est, en permet de nouveaux et dans le domaine, ce pourrait donc être le statu quo.

Mais au-delà de ces questions, personne ne disputera, dans cette salle, la connaissance des dossiers qu'a François SKVOR. Il a souvent été bien au-delà de son strict mandat en nous faisant partager son analyse, de manière pédagogique, sur des questions qui avaient été en quelque sorte confisquées par leur complexité, et parfois par l'exécutif, ou la technostructure qui font de cette complexité un petit rempart qui tient le sujet à l'écart du débat démocratique. Bien souvent, par son travail dont on ne voit ici que la partie émergée de l'iceberg, François a fait en sorte que le sujet redevienne un débat : citons, entre autres, la gestion des déchets, le territoire à énergie positive, la méthanisation, la politique alimentaire territorialisée, la question de l'économie qui devrait être au cœur de nos investissements, la considération du territoire dans son ensemble, sans effacement d'aucune commune et naturellement pas de celles de la Montagne bourbonnaise...

Ce qu'il vient de dire est en fait illustré par un débat que nous avons eu la semaine dernière, celui de l'abattoir. Au grand désespoir de certains, le sujet est devenu celui de cette assemblée. Car le travail de François l'a fait quitter la complexité des hautes-sphères de Vichy Communauté pour devenir, ici, dans cette enceinte, un débat politique au sens noble. Nous avons tous été témoins de ce débat où les arguments se croisent sans jamais s'affronter. Puisque comme disent les militaires, ce fut un débat entre l'état-major et l'intendance, un débat entre le dessin d'une volonté politique et la gérance, pour ne pas dire la bureaucratie.

Voilà, ce que la candidature de François SKVOR peut apporter, au-delà des horizons programmatiques évoqués qu'il a lui-même évoqué pendant ces trois premières années de mandat : la candidature de François SKVOR c'est la capacité retrouvée pour notre assemblée de se donner collectivement des orientations.

Il sait que ces choix sont partagés. Mais comme pour la question qu'il vient d'évoquer, il faut, au moment du vote que les encouragements, les avis positifs, les marques de sympathie et d'adhésion traversent les murs et quittent les couloirs pour venir, dans cette salle, s'incarner dans un vote.

Il invite donc à voter en conscience pour François SKVOR.

M. Raymond MAZAL procède au lancement de l'élection du Président.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 3 Nombre de suffrages exprimés : 71

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Frédéric AGUILERA : 60 voix- M. François SKVOR : 11 voix

Monsieur Frédéric AGUILERA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu Président au 1^{er} tour.

* * *

Monsieur Frédéric AGUILERA, Président élu, fait alors une déclaration.

Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

Je rejoins ce fauteuil de Président de Vichy Communauté avec une réelle humilité. Je veux, pour commencer, remercier toutes celles et tous ceux qui, par leur suffrage, m'ont exprimé leur confiance pour mener à bien les dossiers engageant l'avenir de notre agglomération.

J'ai également une pensée républicaine à l'égard des Présidents qui m'ont précédé dans ce fauteuil, René Bardet et Jean-Michel Guerre, ainsi que les anciens Présidents de l'ex-Communauté de Commune de la Montagne Bourbonnaise, François Lacoste, Claude Ricaud, Jacques Blettery et François Szypula. Et j'adresse un salut amical, bien entendu, à notre Président sortant, Claude Malhuret, à qui je suis redevable à plus d'un titre :

- D'abord de m'avoir accordé sa confiance ces dernières années.
- Ensuite, d'avoir été un exemple, par son sens aigu de l'intérêt général et par sa conception de la démocratie.
- Enfin, d'avoir été à l'origine de notre agglomération. Président de Vichy Communauté depuis 2014, il aura fait avancer les dossiers de façon décisive grâce à une méthode faite de consensus.

De manière plus personnelle, j'ai appris à dompter, à son contact, mon impatience naturelle et à insuffler une temporalité différente dans ma manière d'agir.

Cette lourde charge de Président de Vichy Communauté, je l'exercerai fidèle à ces principes. Je serai le Président de tous les élus de notre assemblée, de tous ses territoires, de tous ses habitants. Je sais pouvoir compter pour cela sur le soutien et l'engagement des agents de notre collectivité sous l'autorité du directeur général des services, Yvonic Ramis. Les agents ont été fortement mis à contribution depuis plusieurs mois, mais ils ont toujours répondu présent et je les remercie pour leur professionnalisme avisé.

Etre l'élu de tous les territoires, c'est d'abord appliquer une méthode : celle de la gouvernance apaisée.

La gouvernance apaisée, ce n'est pas la négation de nos différences, ni celle de nos convictions. La gouvernance apaisée, c'est la prise en considération des besoins particuliers de tous, au bénéfice de l'intérêt général. Une méthode de travail basée sur l'écoute, et le souci du développement équilibré du territoire de l'agglomération. Je la pratiquerai aussi bien ici, dans cette assemblée, qu'au sein du Bureau, avec le maintien de représentants de chaque commune. De même, je vous proposerai de renouveler à l'identique l'équipe des Vice-présidents.

Travailler ensemble sans postures politiques inutiles, c'est la vocation même de l'intercommunalité et nous nous y tiendrons. Je considère que le développement de chaque commune de Vichy Communauté, ne pourra se faire demain qu'à travers le développement de notre agglomération toute entière.

Dans le contexte institutionnel renouvelé, né de la création de la Région Auvergne Rhône Alpes, notre avenir sera collectif ou ne sera pas. Pour peser face aux métropoles d'équilibre, seule l'union fera notre force.

Ce développement harmonieux de Vichy Communauté, nous allons le poursuivre conformément au projet de territoire que nous avons approuvé, à une très large majorité, la semaine dernière sous l'impulsion de Claude Malhuret.

Cette feuille de route est ambitieuse et porte une vision claire de notre avenir. Nous continuerons de l'enrichir, à chaque fois que ce sera nécessaire, pour l'adapter aux mutations économiques et institutionnelles qui ne manqueront pas d'arriver.

J'apporterai ma contribution personnelle et toute mon énergie à ce projet que je vous proposerai d'approfondir, dans les prochaines semaines, sur 2 thèmes en particulier.

Le Premier de ces thèmes, c'est la revitalisation du cœur de nos villages et de nos villes.

S'il y a une problématique que nous avons tous en commun, c'est bien celle-ci. Sans donner dans le catastrophisme, un constat s'impose : le cœur de nos villes et de nos villages se dégrade. La population vieillit, les commerces se vident, les services diminuent, l'habitat se paupérise et la vacance augmente.

Or, comment attirer de nouveaux habitants sur nos territoires, si nous laissons nos cœurs se dévitaliser? Comment attirer de nouveaux touristes si nous laissons notre patrimoine se dégrader?

Bien sûr, depuis des années, les communes cherchent les solutions permettant d'enrayer cette évolution. Le défi est considérable et nos moyens financiers ou d'ingénieries, pris individuellement, ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Je souhaite donc, que nous réfléchissions tous ensemble, et sur la base du volontariat des communes, à un nouveau modèle et à des nouveaux dispositifs pour la revitalisation de nos cœurs de bourgs et de villes. L'approche devra être globale et intégrer l'ensemble des thématiques : habitat, services au public, santé, commerce, numérique.

Pour l'habitat, cela nécessitera une réorientation de notre politique pour concentrer nos moyens sur la revitalisation des centres.

Pour les services au public, nous devrons impérativement impulser une action forte dans le cadre du schéma qui sera proposé dans les prochains jours par le Conseil départemental. Notre politique ne pourra se contenter de renvoyer nos concitoyens sur des portails internet, mais devra s'assurer que les personnes qui n'ont pas accès à l'informatique aient toujours un lien avec les administrations.

En matière de santé, l'évolution programmée de la démographie médicale dans les 10 prochaines années, sur l'ensemble de nos communes, est inquiétante. L'agglomération devra donc agir pour assurer un accès aux soins, tant dans nos campagnes que dans nos villes. Une commission spécifique sera formée dans les prochains jours afin de proposer un plan concret d'actions.

Les élus que nous sommes devront aussi sortir des discours contradictoires qui dénoncent la fermeture des commerces tout en favorisant le développement des zones périphériques. Ce débat sera ouvert sans tabou. Il est urgent d'agir si nous ne voulons pas rester dans l'histoire comme la génération d'élus qui aura sacrifié le commerce dans nos centres-bourgs et nos centres-villes.

Enfin, l'agglomération amplifiera sa mobilisation pour lutter contre la fracture numérique. L'accès au haut débit internet ou à la téléphonie mobile sont des enjeux de développement. Comment pouvons-nous sérieusement proposer à des touristes de venir sur notre territoire, s'ils ne peuvent utiliser leurs téléphones portables? Je considère que l'Etat est responsable de cette situation en refusant d'imposer aux opérateurs un aménagement numérique digne de ce nom. Pour autant, nous agirons prioritairement, avec la Région et le Département, pour sortir de cette ornière.

Sur l'ensemble de ces sujets, l'agglomération sera donc au côté des communes. Vous le savez, je suis un grand défenseur des communes, en particulier des communes rurales. A rebours des théories Parisiennes, j'ai la conviction que nos communes sont une réalité tangible pour nos concitoyens et qu'elles sont une chance pour l'aménagement du territoire. Je crois fermement que le maillage constitué par les élus communaux favorise une solidarité exemplaire.

Vichy communauté sera donc, en toutes circonstances, le partenaire privilégié des communes pour en assurer l'avenir. Ma conviction est que nous n'avancerons que si toutes les communes sont en mouvement.

Le second thème sur lequel il me paraît nécessaire d'approfondir l'action de l'agglomération, c'est le développement économique et l'emploi.

Je ne conçois pas, en effet, de politique publique efficace qui ne porte en elle, des perspectives d'emploi. Notre rôle n'est pas de créer des emplois directs mais de créer les conditions favorables pour le développement des entreprises.

Désenclavement numérique - routier ou ferroviaire, formation, fiscalité, immobilier sont autant de sujets sur lesquels nous allons devoir agir pour redevenir une terre d'emplois.

Aussi, nous travaillerons à la consolidation du socle d'entreprises existantes et nos efforts porteront, autant sur la croissance endogène qu'exogène.

Pour cela, nous accentuerons le développement de la filière santé-beauté-forme en lien avec les Biosites regroupés dans le partenariat Arbios.

Nous veillerons à faire émerger, en lien avec Clermont Métropole, une identité numérique propre à notre territoire, dans le cadre d'une pépinière numérique que nous pourrions créer à l'Atrium.

Nous chercherons à structurer une agriculture de proximité, vecteur d'emplois, et permettant de valoriser les savoir-faire locaux, particulièrement nombreux dans les territoires ruraux de l'agglomération.

Nous soutiendrons le développement de la filière bois.

Nous porterons aussi un effort particulier sur les Zones d'activité économiques communautaires, par un programme pluriannuel de travaux. Nous les valoriserons et nous travaillerons à leur promotion dans le cadre d'une nouvelle stratégie de communication.

Nous réformerons, avant la fin de l'année, notre agence de développement économique. Elle doit être le bras armé de Vichy communauté et travailler dans un partenariat étroit avec l'agence régionale et sa déclinaison départementale.

Enfin, la thématique « tourisme, économie du sport, thermalisme » restera l'un de nos axes majeurs. Le programme de développement touristique de la Montagne Bourbonnaise sera présenté devant notre assemblée en novembre. Il mobilisera plus de 2 millions d'euros, en

partenariat avec le département.

La modernisation complète du plateau d'économie sportive, débutera en 2018. Je veux insister sur la dimension d'« excellence sportive et de pleine santé » car elle me paraît primordiale et porteuse de vraies perspectives d'avenir pour l'ensemble du territoire. Nous avancerons d'ailleurs, dans les prochains jours, sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance touristique et sportive, avec la création d'une structure adaptée à nos besoins.

Cette ambition forte autour du sport nous conduira aussi à nous investir avec détermination, dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques 2024. Vichy Communauté, qui jouit déjà d'une image de marque très favorable auprès des sportifs professionnels, doit devenir LE lieu de référence de la Région en matière d'accueil des stages nationaux et internationaux.

Enfin, le site de Montpertuis reste une vraie opportunité de développement pour notre territoire. Pour cela, nous lancerons dans les prochains mois une vaste étude qui définira l'avenir du site. J'en profite pour réaffirmer sans ambiguïté que l'idée d'une usine de bioéthanol n'est plus d'actualité depuis 9 mois. Sous ma Présidence – et je pèse mes mots - aucune activité polluante ne s'installera à Montpertuis. Je ne peux pas être plus clair, et je souhaite que cesse une bonne fois pour toutes, sur ce sujet, le flot de propagande mensongère et anxiogène.

On le voit bien : remettre l'économie au cœur de nos missions relève à mon sens d'une obligation de service public qui s'impose à tous les élus. Seul le développement de nos entreprises est en mesure de créer de l'emploi pérenne. C'est le premier service que nous devons aux habitants de notre territoire. Le contexte évolue vite et nous devons passer résolument à l'action.

Mes chers collègues,

Une politique ambitieuse pour une agglomération ambitieuse : voilà le sens de notre projet de territoire. C'est aussi le sens de ma vision pour Vichy Communauté.

Etre ambitieux pour Vichy Communauté, c'est s'engager tous ensemble pour bâtir l'agglomération du XXIème siècle, où les contrastes s'additionnent de manière harmonieuse. Une agglomération qui respecte ses 38 communes qui sont autant d'histoires singulières que nous prendrons en compte. Une agglomération soucieuse aussi – et avant tout – de faciliter la vie quotidienne de ses 85 000 habitants pour leur permettre finalement d'exprimer au mieux leurs multiples talents.

Cette ambition, je ne la construirai pas seul mais avec vous, dans le souci de l'intérêt général et dans le cadre d'une gouvernance apaisée.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Vous pourrez, en retour, compter sur toute mon énergie.

Je vous remercie.

N°3 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

M. François SKVOR prend la parole :

Je serai très bref, comme à mon habitude, d'autant que mon éminent collègue de gauche s'est largement exprimé sur le fond et sur le sens de notre démarche aujourd'hui. Je le remercie de sa confiance, parfois intimidante.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement ceux de nos collègues qui m'ont apporté leurs soutiens, individuels et collectifs, ainsi que leurs suffrages.

Je me dois également de vous adresser ces félicitations que vous savez sincères, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de notre Communauté d'Agglomération.

Je sais – et vous venez de le confirmer – que vous connaissez la valeur et la nécessité du débat démocratique entre majorité et minorité. Même si cette séparation est beaucoup plus évanescente ici que dans d'autres instances, nous continuerons à incarner l'opposition que nous avons conduite jusqu'ici, sérieuse et honnête.

Avant tout collective, je tiens à le souligner, ma candidature aujourd'hui exprimait ce besoin du dissensus dans notre agglomération. Nous ne pouvons pas toujours nous contenter que du seul consensus, surtout dans une période où la prime est donnée au brouillard, aux stratégies de confusion parfois assumées, et donc à la perte du sens de nos débats.

Ma candidature exprimait donc aussi le besoin d'émergence d'un projet neuf et alternatif, d'un projet fédérateur de transition, d'une transition à la fois radicale et réformiste, pour notre territoire et l'ensemble de ses communes.

Ce projet, je ne le développerai pas ici, Christophe Pommeray en a esquissé quelques lignes et principes tout à l'heure, nous prendrons le temps de nos débats des mois et des années qui viennent pour en déployer la portée que nous comptons lui donner.

Pour terminer, et pour répondre à votre discours d'investiture, Monsieur le Président, j'aimerai vous inviter à nous mettre très vite à la hauteur des enjeux que vous avez pointés. Et sur deux points cruciaux à l'égard de ce que pourrait être demain notre politique économique de territoire :

• Sur les équipements commerciaux, décrétons un moratoire sur toute extension en matière de commerce périphérique et de surfaces de grande distribution, renversons la charge de la preuve et inversons le rapport de force.

Doublons cela d'un protocole strict et coordonné de traitements des procédures CDAC sur notre agglomération.

Sur les circuits courts et l'économie endogène du territoire, profitons de votre élection, de votre état de grâce, pour proposer au délégataire de notre abattoir un véritable pacte de confiance conciliant sa liberté d'investisseur et la préservation de l'intérêt commun. Je sais que la question ne vous laisse pas insensible, c'est un sujet, parmi d'autres, où nous pouvons avancer de concert.

Libre à vous désormais, Monsieur le Président, de considérer les choses et de faire vos choix.

M. le **Président** rappelle que nous sommes obligés de faire des votes uninominaux qui vont durer un certain temps. Il propose le même exécutif et en 9^{ème} vice-présidence à sa place Mme Charlotte BENOIT.

M. Jean-Michel GUERRE félicite l'élection du nouveau président et s'interroge sur le fait de prendre une délibération pour déterminer le nombre de vice-président. Les services ont affirmé qu'il ne fallait pas de délibération mais il s'interroge car 15 vice-présidents, c'est plus qu'un conseil départemental autant que dans une région qui compte 100 fois plus d'habitants que notre agglomération et les délégations précédents qui avaient été données par le précédent

président ont montré qu'il fallait beaucoup d'imagination pour délimiter les secteurs et que parfois les redondances et les superpositions complexifie le fonctionnement de l'agglomération. De combien notre agglomération a besoin de vice-présidents pour bien fonctionner?

M. le Président rappelle que le nombre de vice-présidents (15 contre 16 avant 2014) a déjà été baissé par rapport au mandat précédent à savoir d'un vice-président qui est certainement insuffisant mais nous sommes en cours de mandat. Cette question sera à aborder lors d'un prochain mandat.

Election du 1^{er} Vice-Président délégué à l'aménagement de l'espace et l'habitat :

M. le Président propose la candidature de Mme Elisabeth CUISSET Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 9 Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- Mme Elisabeth CUISSET: 64 voix

Mme Elisabeth CUISSET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 1^{ère} Vice-Présidente au 1^{er} tour.

➤ <u>Election du 2^{ème} Vice-Président délégué à l'enseignement supérieur, à la métropole au sport et au tourisme</u> :

M. le Président propose la candidature de M. Jean-Sébastien LALOY Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Jean-Sébastien LALOY: 66 voix

M. Jean-Sébastien LALOY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 2^{ème} Vice-Président au 1^{er} tour.

Election du 3^{ème} Vice-Président délégué aux fonds européens, aux politiques contractuelles et au conseil de développement :

M. le Président propose la candidature de M. François SZYPULA Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1 Nombre de suffrages blancs : 14 Nombre de suffrages exprimés : 59

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- M. François SZYPULA: 58 voix - M. Christophe DUMONT: 1 voix
- **M.** François SZYPULA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 3^{ème} Vice-Président au 1^{er} tour.
- Election du 4^{ème} Vice-Président délégué au développement durable, aux énergnies et aux espaces naturels sensibles :

M. le Président propose la candidature de M. Michel AURAMBOUT Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 4 Nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Michel AURAMBOUT: 69 voix

- M. Michel AURAMBOUT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 4^{ème} Vice-Président au 1^{er} tour.
- ightharpoonup Election du 5 ème Vice-Président délégué au développement économique :

M. le Président propose la candidature de M. Joseph GAILLARD

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0 Nombre de suffrages blancs : 13 Nombre de suffrages exprimés : 61 Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Joseph GAILLARD: 61 voix

M. Joseph GAILLARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 5^{ème} Vice-Président au 1^{er} tour.

Election du 6^{ème} Vice-Président délégué à la prévention des risques naturels, à la valorisation et protection des rivières :

M. le Président propose la candidature de M. Joseph KUCHNA Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 5

Nombre de suffrages blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 62

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Joseph KUCHNA: 62 voix

M. Joseph KUCHNA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 6^{ème} Vice-Président au 1^{er} tour.

Election du 7^{ème} Vice-Président délégué à la mobilité et aux transports :

M. le Président propose la candidature de M. Jean-Marc GERMANANGUE Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs: 9

Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Jean-Marc GERMANANGUE: 65 voix

M. Jean-Marc GERMANANGUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 7^{ème} Vice-Président au 1^{er} tour.

Election du 8^{ème} Vice-Président délégué à l'assainissement :

M. le Président propose la candidature de M. Raymond MAZAL Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages blancs : 6 Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Raymond MAZAL: 66 voix

M. Raymond MAZAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 8^{ème} Vice-Président au 1^{er} tour.

Election du 9^{ème} Vice-Président à la culture et aux ressources humaines :

M. le Président propose la candidature de Mme Charlotte BENOIT Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0 Nombre de suffrages blancs : 15 Nombre de suffrages exprimés : 59

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- Mme Charlotte BENOIT: 59 voix

Mme Charlotte BENOIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 9^{ème} Vice-Président au 1^{er} tour.

➤ Election du 10^{ème} Vice-Président délégué aux travaux et aux bâtiments :

M. le Président propose la candidature de M. André Gilbert CROUZIER Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages blancs : 9

Nombre de suffrages exprimés: 63

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- M. André Gilbert CROUZIER: 49 voix
- M. Christian BERTIN: 13 voix
- M. Michel GUYOT: 1 voix

M. André Gilbert CROUZIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 10^{ème} Vice-Président au 1^{er} tour.

Election du 11 ème Vice-Président délégué à l'enfance et à la jeunesse :

M. le Président propose la candidature de M. Alain DUMONT

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 62

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Alain DUMONT: 62 voix

M. Alain DUMONT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 11ème Vice-Président au 1^{er} tour.

Election du 12^{ème} Vice-Président délégué aux déchets ménagers et à la l'hygiène :

M. le Président propose la candidature de M. Franck GONZALES

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 63

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Franck GONZALES: 63 voix

M. Franck GONZALES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 12ème Vice-Président au 1^{er} tour.

Election du 13^{ème} Vice-Président délégué aux voiries communautaires et aux liaisons routières :

M. le Président propose la candidature de M. Patrick MONTAGNER
Mme Pascale SEMET propose la candidature de Mme Christine BOUARD au titre
de la parité de l'exécutif. Elle félicite l'élection de Mme Cuisset et Mme Benoît.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 3

Nombre de suffrages blancs : 7 Nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- M. Patrick MONTAGNER: 48 voix
- Mme Christine BOUARD: 14 voix
- Mme Annie CORNE: 1 voix
- M. Christophe DUMONT: 1 voix

M. Patrick MONTAGNER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 13^{ème} Vice-Président au 1^{er} tour.

Election du 14^{ème} Vice-Président délégué à la cohésion sociale et l'insertion :

M. le Président propose la candidature de Mme Isabelle DELUNEL Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages blancs : 8 Nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- Mme Isabelle DELUNEL: 64 voix

Mme Isabelle DELUNEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 14^{ème} Vice-Présidente au 1^{er} tour.

➤ Election du 15^{ème} Vice-Président délégué à la politique d'accueil et ruralité :

M. le Président propose la candidature de M. Jacques TERRACOL

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2 Nombre de suffrages blancs : 22 Nombre de suffrages exprimés : 50

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- M. Jacques TERRACOL: 44 voix - Mme Nicole COULANGE: 6 voix

M. Jacques TERRACOL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 15^{ème} Vice-Président au 1^{er} tour.

Les 15 Vice-Présidents élus ont déclaré accepter leur fonction et ont été immédiatement installés.

N°4 – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

M. le Président fait lecture de la liste des membres du bureau qui sera proposée : M. GUYOT M. BONNET – Mme MORGAND – Mme CORNE – M. BARRAUD – Mme SEMONSUT - M. LAZZERINI - M. Christophe DUMONT – M. BOUREL – Mme CHARASSE - M. BLETTERY – M. AGUIAR – M. BLANC – M. LOVATY - M. BERTIN – Mme BOUARD - M. CATARD – M. MARSONI – Mme FAYOLLE – M. JOANNET – Mme SEGUIN - Mme COULANGE – M. COLAS - M. DURANTET - M. GIRAUD – Mme MONTIBERT – M. BOFFETY – Mme VOITELLIER.

M. le Président rappelle que les maires non élus seront toujours invités à assister au bureau communautaire. Toutes les communes doivent être représentées au sein de cette instance.

Il est procédé, sous la présidence de **M. Frédéric AGUILERA**, élu Président, par vote au scrutin secret, à l'élection successive des 28 Membres du bureau de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté.

➤ Election du 1er Membre – conseiller délégué :

M. le Président présente la candidature de M. Michel GUYOT Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 8 Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Michel GUYOT: 66 voix

M. Michel GUYOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 1^{er} Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 2^{ème} Membre – conseiller délégué :

M. le Président propose la candidature de M. Pierre BONNET

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 5 Nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Pierre BONNET: 69 voix

M. Pierre BONNET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 2^{ème} Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 3^{ème} Membre – conseiller délégué :

M. le Président présente la candidature de Mme Maryline MORGAND Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- Mme Maryline MORGAND: 64 voix

- Mme Christine BOUARD: 1 voix

Mme Maryline MORGAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 3 ème Membre au 1 er tour.

➤ Election du 4^{ème} Membre – conseiller délégué :

M. le Président présente la candidature de Mme Annie CORNE

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2 Nombre de suffrages blancs : 16 Nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue des suffrages exprimés : 28

A obtenu:

- Mme Annie CORNE: 56 voix

Mme Annie CORNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 4^{ème} Membre au 1^{er} tour.

Election du 5^{ème} Membre – conseiller délégué :

M. le Président propose la candidature de M. Jean-Dominique BARRAUD Il n'y pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 8 Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- M. Jean-Dominique BARRAUD: 64 voix
- Mme Christine BOUARD: 1 voix

M. Jean-Dominique BARRAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu $5^{\text{ème}}$ Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 6^{ème} Membre – conseiller délégué :

M. le Président présente la candidature de Mme Françoise SEMONSUT Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 3

Nombre de suffrages blancs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 60

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- Mme Françoise SEMONSUT: 60 voix

Mme Françoise SEMONSUT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue $6^{\text{ème}}$ Membre au 1^{er} tour.

Election du 7^{ème} Membre – conseiller délégué :

M. le Président présente la candidature de M. Jean-Marcel LAZZERINI Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 3

Nombre de suffrages blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Jean-Marcel LAZZERINI: 64 voix

M. Jean-Marcel LAZZERINI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 7^{ème} Membre au 1^{er} tour.

Election du 8^{ème} Membre – conseiller délégué :

M. le Président présente la candidature de M. Christophe DUMONT Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages blancs: 10

Nombre de suffrages exprimés : 62

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Christophe DUMONT: 62 voix

M. Christophe DUMONT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 8^{ème} Membre au 1^{er} tour.

≥ Election du 9^{ème} Membre – conseiller délégué :

M. le Président propose la candidature de M. Jean-Marc BOUREL

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0 Nombre de suffrages blancs : 10 Nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Jean-Marc BOUREL: 64 voix

M. Jean-Marc BOUREL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 9^{ème} Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 10^{ème} Membre – conseiller délégué :

M. le Président présente la candidature de Mme Michèle CHARASSE Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 9 Nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- Mme Michèle CHARASSE: 62 voix
- Mme Christiane SEGUIN: 1 voix
- M. Jacques BLETTERY: 1 voix

Mme Michèle CHARASSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue $10^{\text{ème}}$ Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 11^{ème} Membre – conseiller délégué :

M. le Président propose la candidature de M. Jacques BLETTERY Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1 Nombre de suffrages blancs : 11 Nombre de suffrages exprimés : 62

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- M. Jacques BLETTERY: 56 voix- Mme Nicole COULANGE: 3 voix- M. Bernard AGUIAR: 3 voix

M. Jacques BLETTERY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 11^{ème} Membre au 1^{er} tour.

Election du 12^{ème} Membre :

M. le Président propose la candidature de M. Bernard AGUIAR Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 6 Nombre de suffrages exprimés : 68

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Bernard AGUIAR: 68 voix

M. Bernard AGUIAR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 12^{ème} Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 13^{ème} Membre :

M. le Président propose la candidature de M. Jean-Pierre BLANC Il n'y pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 7 Nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Jean-Pierre BLANC: 67 voix

M. Jean-Pierre BLANC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 13^{ème} Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 14^{ème} Membre :

M. le Président présente la candidature de M. Roland LOVATY Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1 Nombre de suffrages blancs : 8 Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- M. Roland LOVATY: 63 voix- M. Léopold NUNEZ: 1 voix- M. Christian BERTIN: 1 voix

M. Roland LOVATY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 14^{ème} Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 15^{ème} Membre :

M. le Président propose la candidature de M. Christian BERTIN Il n'y pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 3 Nombre de suffrages blancs : 10 Nombre de suffrages exprimés : 61

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Christian BERTIN: 61 voix

M. Christian BERTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 15^{ème} Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 16^{ème} Membre

M. le Président propose la candidature de Mme Christine BOUARD Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 5 Nombre de suffrages blancs : 16 Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- Mme Christine BOUARD : 50 voix- M. Patrick MONTAGNER : 2 voix

- M. Jérôme JOANNET: 1 voix

Mme Christine BOUARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 16^{ème} Membre au 1^{er} tour.

Election du 17^{ème} Membre :

M. le Président propose la candidature de M. Christian CATARD

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0 Nombre de suffrages blancs : 12 Nombre de suffrages exprimés : 62

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- M. Christian CATARD: 61 voix - Mme Carole FAYOLLE: 1 voix

M. Christian CATARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 17^{ème} Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 18^{ème} Membre :

M. le Président présente la candidature de M. Gérard MARSONI Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 9 Nombre de suffrages blancs : 17 Nombre de suffrages exprimés : 48

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Gérard MARSONI: 48 voix

M. Gérard MARSONI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 18^{ème} Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 19^{ème} Membre :

M. le Président présente la candidature de Mme Carole FAYOLLE Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 8 Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- Mme Carole FAYOLLE: 64 voix- M. Jérôme JOANNET: 1 voix

Mme Carole FAYOLLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 19^{ème} Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 20^{ème} Membre :

M. le Président présente la candidature de M. Jérôme JOANNET Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1 Nombre de suffrages blancs : 14 Nombre de suffrages exprimés : 59

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

M. Jérôme JOANNET : 56 voixMme Carole FAYOLLE : 2 voixMme Christine BOUARD : 1 voix

M. Jérôme JOANNET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 20^{ème} Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 21^{ème} Membre :

M. le Président présente la candidature de Mme Christiane SEGUIN Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- Mme Christiane SEGUIN: 67 voix

Mme Christiane SEGUIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 21^{ème} Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 22^{ème} Membre :

M. le Président présente la candidature de Mme Nicole COULANGE Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2 Nombre de suffrages blancs : 11 Nombre de suffrages exprimés : 61

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- Mme Nicole COULANGE: 61 voix

Mme Nicole COULANGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 22^{ème} Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 23^{ème} Membre :

M. le Président présente la candidature de M. Philippe COLAS Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Philippe COLAS: 63 voix

- M. Gilles DURANTET: 1 voix

M. Philippe COLAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 23^{ème} Membre au 1^{er} tour.

Election du 24^{ème} Membre :

M. le Président présente la candidature de M. Gilles DURANTET Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs: 7

Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Gilles DURANTET: 65 voix - M. Alexandre GIRAUD: 1 voix

M. Gilles DURANTET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 24^{ème} Membre au 1^{er} tour.

M. le Président présente la candidature de Mme Monique MONTIBERT Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- Mme Monique MONTIBERT: 64 voix

Mme Monique MONTIBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue $24^{\text{ème}}$ Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 25^{ème} Membre :

M. le Président présente la candidature de M. Alexandre GIRAUD Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 68

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

A obtenu:

- M. Alexandre GIRAUD: 68 voix

M. Alexandre GIRAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 25^{ème} Membre au 1^{er} tour.

Election du 26^{ème} Membre :

M. le Président présente la candidature de Mme Monique MONTIBERT Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1 Nombre de suffrages blancs : 8 Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- Mme Monique MONTIBERT: 63 voix

- Mme Christiane SEGUIN: 1 voix

- M. Jean-Michel GUERRE: 1 voix

Mme Monique MONTIBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue $26^{\text{ème}}$ Membre au 1^{er} tour.

► Election du 27^{ème} Membre :

M. le Président propose la candidature de M. Fernand BOFFETY Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- M. Fernand BOFFETY: 63 voix
- M. François SKVOR: 1 voix
- M. Christophe POMMERAY: 1 voix

M. Fernand BOFFETY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 27^{ème} Membre au 1^{er} tour.

➤ Election du 28^{ème} Membre :

M. le Président présente la candidature de Mme Evelyne VOITELLIER

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits: 74

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2 Nombre de suffrages blancs : 10 Nombre de suffrages exprimés : 62

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Ont obtenu:

- Mme Evelyne VOITELLIER: 60 voix

- M. François SKVOR: 1 voix

- M. Christophe POMMERAY: 1 voix

Mme Evelyne VOITELLIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 28^{ème} Membre au 1^{er} tour.

Les 28 Membres élus ont déclaré accepter leur fonction et ont été immédiatement installés.

M. le Président remercie chaleureusement le personnel qui a œuvré pour le bon déroulement de ces élections et notamment Béatrice, Gaëlle, Hélène, Florence, Géraldine, Julien, Benoit, Dominique, Magalie, Muriel, Martine, Isabelle, Carine, Sonia, Elodie. Il remercie également les scrutateurs.

N°5 – DELEGATIONS DU CONSEIL AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 qui prévoit que l'organe délibérant d'un EPCI peut déléguer une partie de ses attributions au président, aux vice-présidents ayant reçu délégation et au bureau communautaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les délégations de gestion confiées au Président, exécutif de la Communauté d'Agglomération, et au bureau communautaire qui lui sont proposées.

N°6 - SYNDICAT MIXTE OUVERT METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE - CONSEIL METROPOLITAIN - DESIGNATION DES DELEGUES DE VICHY COMMUNAUTE

Devant la démission de M. Claude MALHURET en qualité de Président de Vichy Communauté, et la nécessité de pourvoir à son remplacement au sein du conseil métropolitain, le Conseil Communautaire désigne conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la majorité des suffrages exprimés (64 voix pour, 9 contre : Mme Merle, Mme Semet, Mme Bouard, M. Guerre, M. Skvor, M. Pommeray, M. Crouzier, M. Terracol (procuration Mme Semonsut), 1 abstention : M. Aguiar)), les membres de la liste 1.

M. Jean-Michel GUERRE rappelle qu'en matière de désignation le pluralisme devrait être la règle surtout celle concernant le conseil métropolitain, c'est ce qui se fait dans toute la France et notamment à Clermont-Ferrand et c'est ce qui se faisait à l'agglomération dans la

précédente mandature. Deux collègues sur cinq Mme Cuisset et M. Maquin représentaient la minorité. Il propose donc le même dispositif et notamment la candidature de Mme Semet et M. Aguiar.

Liste 1 : proposée par M. le Président

- M. Frédéric AGUILERA
- M. Jean-Sébastien LALOY
- M. Gabriel MAQUIN
- M. Joseph GAILLARD
- M. Patrick MONTAGNER

Liste 2 : proposée par M. Guerre

- M. Frédéric AGUILERA
- M. Jean-Sébastien LALOY
- M. Gabriel MAQUIN
- Mme Pascale SEMET
- M. Bernard AGUIAR

Résultat:

- Liste 1 : 64 voix pour

- Liste 2: 9 voix pour, 1 abstention

La liste 1 est élue.

N°7 – INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Communautaire décide à la majorité des suffrages exprimés (64 pour, 3 contres : Mme Semet, M. Guerre, M. Chégut, 7 abstentions : M. Christophe Dumont, M. Aguiar, M. Skvor, M. Pommeray, M. Terracol (procuration de Mme Semonsut), Mme Merle)) :

- d'attribuer au Président, aux Vice-présidents, ainsi qu'aux conseillers délégués, des indemnités de fonctions, conformément à la réglementation en vigueur, telle que définies par les articles L.5211-12, L. 5216 et R 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de fixer le montant de ces indemnités de fonction du Président et des Viceprésidents et des Conseillers Délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

	Indemnité en %	Indemnité brute
	de l'indice terminal 1022	mensuelle
Président	87%	3 367.47 €
Vice-présidents	38%	1 470.85 €
Conseillers indemnisés (au maximum)	6%	232.24 €

 d'octroyer ces indemnités de fonctions au président et vice-président à la date de leur élection, ainsi qu'à la date d'effet de l'arrêté de délégation du Président pour les conseillers communautaires bénéficiant d'une délégation de fonction.

Mme Pascale SEMET pensait que des économies seraient proposées pour la fin de mandat

comme au conseil régional.

M. le Président précise que l'indemnité du président a été baissée en 2014 et le restera ainsi jusqu'à la fin du mandat.

N°8 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - COLLABORATEURS DE CABINET

Devant la nécessité de recruter des collaborateurs de cabinet pour participer à la mise en œuvre du projet communautaire, le Conseil Communautaire autorise à la majorité des suffrages exprimés (68 pour, 5 abstentions : M. Blanc, M. Bourel, M. Skvor, M. Terracol (procuration Mme Semonsut)), le recrutement de trois collaborateurs de cabinet, tout au plus, dans les conditions définies par le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des collaborateurs de cabinet sont inscrits aux budgets des exercices correspondant à la durée du mandat du Président de Vichy Communauté.

Mme Pascale SEMET ne prend pas part au vote.

N°9 – FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE REPRESENTATION DES ELUS ET DES PERSONNELS

A/ FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE MISSIONS DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'autoriser la prise en charge des frais de déplacements (transports, hébergement, repas) et les modalités d'indemnisation du personnel communautaire au titre de formations, de missions, de préparations et présentations aux concours et examens, dans les conditions décrites en annexe.

B/ FRAIS DE REPRESENTATION DU PRESIDENT

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'attribuer des frais de déplacements des frais de représentation à M. le Président sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle, et de fixer le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée à M. le Président à 3 900 €. Les frais de représentation de M. le Président lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et d'un état de frais.

C/ FRAIS DE REPRESENTATION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'attribuer des frais de déplacements des frais de représentation à M. le Directeur Général des Services sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle, et de fixer le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée à M. le Directeur Général des Services à 3 900 €.

Les frais de représentation de M. le Directeur Général des Services lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et d'un état de frais.

* *

M. le Président remercie, à nouveau, les membres et les services pour l'organisation de ce conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 13 heures.



